

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1708

Société :

123174

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GOURIRANE Ahmed

Date de naissance : 31-12-54

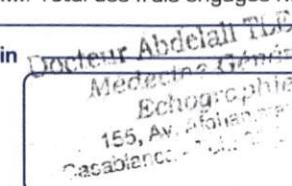
Adresse : 36, rue 98 ATTAOUI HAY-HASSANI Casablanca

Tél. : 0661.88.88.64

Total des frais engagés : 865,90 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/11/09

Nom et prénom du malade : GOURIRANE AHMED Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : aff. ray

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Abdellah TLE

Le : 27/06/2009

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
RT	C	1	200,00	Docteur Abdellah TAHIR Médecine Générale Echographie 155, Avenue Hassan II Casablanca 20000 Téléphone: 0522 90 46 00
RT	OB			
RT	TT			

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES PHARMACIE CHAM M. TAHIR HASSANI 10 Ave. Afghanstan Hay Hassani - Casablanca Tel: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 00	27/06/12	665,90

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

Dr. ABDELALI TLEMÇANI

MEDECINE GENERALE

Echographie

155, Avenue Afghanistan

Hay El Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.33.90

الدكتور عبد العالى التلمسانى

الطب العام

أمراض النساء و الرجال والأطفال

الفحص بالتلفزة

155، شارع أفغانستان

حي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف: 05.22.90.33.90

Casablanca, le ..... 27 JUIN 2022

GOUR RANE ALMA

- Ecoclar 1g AS	181,3x1	181,30
- Acyclovine 500 mg	66,00x2	132,00
- Andol 100	10,00x2	20,00
- Fitofolis	73,50x2	147,00
- Alole		
- Ultra breve	181,5	181,50

REVEAL SRL  
PHARMACIE CHIFA  
M. TAHIRI HASSANI  
10 Ave. Afghanistan  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél. 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

Dr. Abdelali TLEM  
Médicin Général  
Echographie  
155, Av. Afghanistan  
Casablanca - Tél. 05 22 90 33 90

المرجو إحضار الوصفة عند المراقبة

665,90	38,10
1610	

Lot: 211209  
A consommer  
de préférence avant le: 12/2024  
PPC: 79,50 DH

Lot: 211203  
A consommer  
de préférence avant le: 12/2024  
PPC: 79,50 DH

21006  
01/24  
115DH90

21018  
03/24  
115DH90

LOT 66,00  
PER 6/2024  
PPV 66,00

LOT : 220043  
EXP : 02/2025  
PPV : 10,00 DH

LOT : 220043  
EXP : 02/2025  
PPV : 10,00 DH

LOT : 207  
PER : DEC 2023  
PPV : 85 DH 00

مجمع  
صانع  
صالح لغاية  
6504 10/21 10/24  
BIOCODEX MAROC PPV 38.10 DH

LOT 66,00  
PER 6/2024  
PPV 66,00